



Saint-Malo. Au tribunal de commerce, le calme avant la tempête ?

Plongée au cœur de cette institution, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), méconnue du grand public. Ce tribunal d'exception est un bon poste d'observation pour prendre le pouls de l'économie locale.

Le tribunal de commerce de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) est situé dans les locaux du palais de justice, avenue Aristide-Briand. Entretien avec Joël Taledec, son président.

Quelle incidence a le Covid-19 sur l'activité du tribunal ?

Depuis le confinement, notre activité a baissé. Il y a eu davantage de redressements, mais moins d'entreprises à tomber. À la fin septembre, nous avons traité 28 redressements contre 16, en 2019. Mais, dans le même temps, les liquidations se sont élevées à 68, en 2019, contre 47, en 2020. Les entreprises s'en sortent grâce aux interventions de l'État qui a fait le job. Dans la panoplie de mesures, on a eu le fonds de solidarité, les Prêts garantis par l'État (PGE), les suspensions de loyers, des reports de charges...

Les entreprises sont sous perfusion, combien de temps cela peut-il tenir ?

Aujourd'hui, c'est le calme plat. Mais nous ne savons pas si c'est le calme avant la tempête. À partir de mars 2021, les entreprises devront rembourser les PGE. Je pense que nous verrons arriver des entreprises en grande difficulté, en février-mars. Ce qui nous inquiète, c'est que souvent, les gérants viennent nous voir alors qu'il est trop tard. Il ne faut pas avoir peur du mot « tribunal », nous ne sommes pas des fossoyeurs.

Quels dispositifs de prévention ont été mis en place ?

Il faut vraiment que les chefs d'entreprise viennent nous rencontrer, dès les premières difficultés. Ils seront reçus au sein d'une chambre de prévention, composée de juges et de membres de l'association Egée. Nous avons des outils pour les aider et l'expérience. Nous pouvons nommer un mandataire, ou s'orienter vers une conciliation avec le banquier, par exemple.

Les PME sont-elles plus fragiles ?

95 % des entreprises liquidées ou en redressement comptent moins de dix salariés. Elles ne sont pas suffisamment structurées. Les dirigeants sont seuls, n'ont pas de direction des ressources humaines, ils ont plus de mal à anticiper les difficultés.

Combien d'entreprises sont sauvées grâce à la chambre de prévention ?

Quatre sur dix réussissent à remonter la pente. Mais pour cela, encore une fois, il faut venir à temps. Par ailleurs, nous avons aussi une cellule de prévention pour les dirigeants en souffrance psychologique, nommée Rebond 35 en Ille-et-Vilaine, et Apesa, dans les Côtes-d'Armor. Un soutien gratuit et anonyme est proposé avec des psychologues ou avec un psychiatre.

Le tribunal de commerce, comment ça marche ?

Le tribunal de commerce s'occupe des litiges qui opposent des commerçants entre eux ou à des particuliers. Le gros des affaires porte sur des différends entre professionnels, indique Joël Taledec, président de la juridiction malouine.

Nous nous occupons également des procédures collectives concernant les entreprises en difficulté : redressements ou liquidations judiciaires.

Les audiences sont publiques, sauf celles portant sur les procédures collectives. Pour les litiges commerciaux, hormis les référés, aucune décision n'est prise par un juge seul, mais par un collège de trois personnes. Par



[Visualiser l'article](#)

ailleurs, un représentant du parquet, la procureure Christine Le Crom, siège lors des sessions concernant les procédures collectives.

Des juges élus par leurs pairs

Le tribunal est composé de seize juges, issus du monde économique : dirigeants ou cadres dirigeants, désignés par leurs pairs. À Saint-Malo, la moitié est en activité, les autres sont retraités. L'École nationale de la magistrature assure la formation des nouveaux élus.

Dans la juridiction malouine, la parité est presque respectée avec sept femmes. Le territoire couvert comprend le nord de l'Ille-et-Vilaine et le bassin de la Rance (Dinan, Taden...) jusqu'à Jugon-les-Lacs. Soit un territoire de 300 000 habitants et 22 000 entreprises.

Joël Taledec, 68 ans, préside le tribunal depuis huit ans. Dans sa vie active, il a dirigé plusieurs sociétés, allant du transport routier à la manutention portuaire, en passant par le commerce de bateaux.



Joël Taledec, président du tribunal de commerce de Saint-Malo.

0HcXlJr1PyMVD3cUDaAPBPMpp1v2j8waYk_DZJWyxS7a4fVDMG4G-UJlJLChRjG11C12829ef01blf6RF-1URG1e40VgAzj99FzvsHxJuHST4Njht

www.ouest-france.fr
Pays : France
Dynamisme : 855



[Visualiser l'article](#)

OUEST-FRANCE

0HcXlJr1PyMVD3cUDaAPBPMpp1v2j8waYk_DZJWyxS7a4fVDMG4G-UJlJlGhRjG11C12829ef01blf6RF-1URG1e40VgA2j99FzvsHxJuHST4Njth